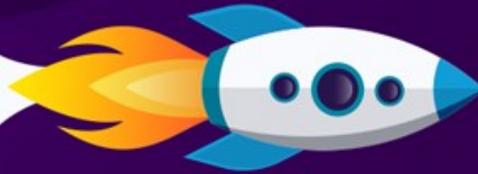


CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

Un été dans les étoiles...
C'est **spatial!**



GUIDE

PARENT-ENFANT

Camps de jour 2022

GUIDE PARENT-ENFANT

Camps de jour 2022

Cher parent, c'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au camp de jour estival de la Ville de Saguenay. Bien évidemment, c'est dans un contexte, encore une fois, bien particulier que les activités vont se dérouler cette année. Nous demandons votre collaboration afin de nous aider à faire de ce camp de jour une expérience agréable pour tous!

Sachez que notre objectif demeure de permettre à votre enfant de vivre un été à la hauteur de ses attentes au cours duquel il pourra s'épanouir et s'amuser pleinement avec des jeunes de son âge et une équipe d'animateurs des plus dynamiques!

Afin de lui offrir un bel été, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce « Guide parent-enfant ». Vous trouverez, à l'intérieur de celui-ci, toute l'information pertinente concernant le camp de jour et les différentes mesures sanitaires exigées par la Santé publique pour le déroulement des Camps de jour 2022!

Note importante :

Veuillez prendre note que les Camps de jour de la Ville de Saguenay se doivent de respecter les consignes gouvernementales ainsi que celles de la Santé publique.

TABLE DES MATIÈRES

• CONTEXTE DE PANDÉMIE COVID-19	
* Les quatre directives de la Santé publique	4
* Préparer votre enfant avant les camps	5
* Arrivée, accueil et départ de votre enfant	6
* Chaque matin, avant de venir au camp	7
* Liste de matériel pour les camps 2022	8
• Orientations et objectifs	9
• Accompagnement	10
• Formation des moniteurs et ratios d'animation	10
• Politique, périodes d'inscription et d'activités	11
• Politique de remboursement	11
• Rencontre d'information aux parents	12
• Code d'éthique du parent	12
• Code de vie des camps de jour	13-14
• Situations particulières (gastro, poux, etc.)	14
• Mesures disciplinaires	15
• Fiche santé, autorisations et renseignements médicaux	16
* Médicaments	
* Auto-injecteur	
* Allergies alimentaires	
• Déroulement des camps de jour	17
* Service de garde	
* Communication avec les parents	
* Sac à dos	
* Journée-type au camp de jour	
• Coordonnées et transport	18
* Lieux d'animation	
* Pour nous joindre	

LES QUATRE DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1. Distanciation physique

La distanciation physique doit être respectée entre le personnel et les participants. De plus, dans le contexte scolaire, la distanciation doit être maintenue entre les groupes d'écoles différentes. Aucune distanciation physique n'est requise entre les participants/employés faisant partie d'un même groupe et/ou d'une même bulle. Il est recommandé de conserver une distance de 1 mètre entre les participants des différents groupes bulle, et ce, en tout temps.

2. Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs, seulement en cas de pluie, tout en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus, notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinces, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches, etc...).

4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter, rigoureusement, les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

C'est donc avec ces directives que l'ensemble des camps de jour de la Ville de Saguenay a été adapté et remodelé afin de permettre la sécurité de votre enfant et du personnel.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'Association des camps du Québec au : <https://campsquebec.com/mesures-covid19>

PRÉPAREZ VOTRE ENFANT AVANT LES CAMPS

1. Informez votre enfant qu'il ira dans les camps et qu'il faudra respecter plusieurs règles afin d'assurer sa sécurité et celle de ses amis;
2. Retournez à une routine habituelle avec votre enfant si ce n'est pas encore fait;
3. Prenez le temps de voir avec votre enfant s'il comprend bien le contexte et comment il se sent;
4. Soyez rassurant et positif avec votre enfant pour qu'il puisse profiter pleinement de son expérience estivale;
5. Informez votre enfant, s'il a déjà vécu des camps de jour, que cette fois-ci les activités seront différentes;
6. Révisez les règles d'hygiène et de distanciation physique avec votre enfant (lavage des mains, distanciation de **1 mètre**, hygiène respiratoire);
7. Parlez-lui de comment l'arrivée, l'accueil et le départ sur le camp se feront en vous référant à la rubrique du même nom;
8. Préparez la liste de matériel avec lui pour qu'il s'approprie le contenu et qu'il s'habitue à utiliser son contenu de façon exclusive;
9. N'oubliez pas que tous les renseignements contenus dans ce guide sont bons à partager avec votre enfant afin de le familiariser avec les camps de jour.



ARRIVÉE, ACCUEIL ET DÉPART DE VOTRE ENFANT

Pour chaque site d'animation, une fiche sera produite pour bien vous guider. Elle vous sera envoyée, par courrier électronique, la semaine précédant le début des camps. Ceci dit, de façon générale, les principes ci-dessous seront appliqués.

PROCÉDURE D'ARRIVÉE :

Respecter les consignes du personnel qui sera présent :

- Se rendre à l'endroit qui lui sera assigné;
- Se laver les mains avant d'entrer dans le bâtiment;
- Respecter la distanciation;
- Couvre-visage **non-obligatoire** à l'intérieur, et à l'extérieur et cela depuis le 14 mai. Le port du masque dans plusieurs lieux publics fermés ou partiellement couverts n'est plus obligatoire. Toutefois, le port du masque demeure recommandé pour les personnes vulnérables.
- Le couvre-visage **obligatoire** pour tous les participants et employés dans le transport.

PROCÉDURE D'ACCUEIL :

- Se diriger directement à son local, selon les consignes du personnel, après s'être désinfecté les mains;
- Respecter sa place qui lui sera désignée par le personnel.

PROCÉDURE DE DÉPART :

- Se laver les mains avant de partir;
- Suivre la signalisation;
- Sortir par la porte indiquée;
- Respecter la distanciation.

À la maison :

- Se laver les mains à l'arrivée et au départ.

PROCÉDURE DU SERVICE DE GARDE :

Lorsque c'est possible, favoriser le milieu familial de l'enfant afin de diminuer les risques de propagation. Seuls les enfants **inscrits** au Service de garde pourront y assister.

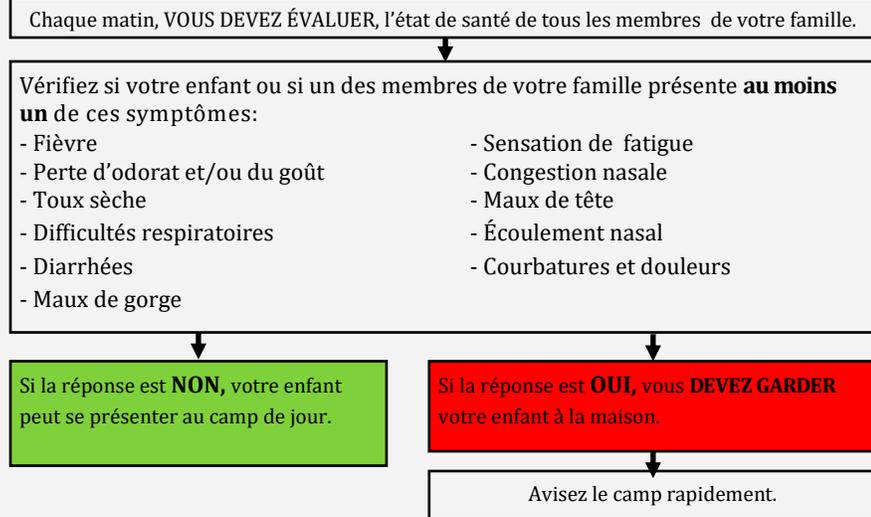
- Vous serez invités à déposer votre enfant au camp et celui-ci sera pris en charge;
- En aucun temps vous ne pourrez entrer dans le bâtiment, que ce soit pour venir porter votre enfant ou pour venir le chercher;
- Pour récupérer votre enfant au Service de garde, le parent devra appeler ou sonner, selon les consignes.

Votre enfant devra :

- Se laver les mains avant d'entrer au Service de garde;
- Respecter la distanciation sociale, en tout temps, et pour tout déplacement;

CHAQUE MATIN, AVANT DE VENIR AU CAMP

- ➔ Évaluer, **tous les matins**, l'état de santé de votre enfant et celui des membres de votre famille.



- ➔ Gardez votre enfant à la maison si lui ou un membre de votre famille présente des symptômes suggestifs de la COVID-19 et veuillez communiquer avec le camp rapidement.
- ➔ Procédez au lavage des mains de votre enfant selon la procédure suggérée par la Santé publique avant de quitter la maison.
- ➔ Ne pas apporter de matériel de la maison, **sauf la boîte à lunch**. Prévoir un lunch froid ainsi qu'une collation et une **gourde d'eau insérée** dans la boîte à lunch ou le sac de transport.
- ➔ Attachez les cheveux de votre enfant.
- ➔ Prévoir une tenue vestimentaire pour votre enfant qui sera confortable et qui favorise son autonomie, par exemple : des pantalons qui ne nécessiteront pas d'aide pour les attacher ou les détacher.
- ➔ Chaque matin, avant le départ pour le camp, vous devez faire les rappels suivants à votre enfant concernant :
 - La distanciation physique de **1 mètre** à respecter en tout temps (éviter les accolades, les jeux de contact, etc.);
 - La procédure et les moyens pour se laver les mains régulièrement;
 - L'hygiène respiratoire, par exemple : tousser dans son coude;
 - Le comportement à adopter selon son mode de déplacement vers le camp;
 - Le fait de ne pas partager son matériel ainsi que le contenu de sa boîte à lunch.

LISTE DE MATÉRIEL POUR LES CAMPS 2022

Matériel obligatoire :

- Crayons de couleur (feutre ou en bois)
- Crayons de plomb
- Efface
- Taille-crayon
- Ciseaux
- Colle en bâton

* Notez que le tout doit entrer dans un seul étui (de préférence, un étui en plastique pour faciliter la désinfection.)

- Cahier à colorier
- Cahier de jeux (sudoku, mots cachés, mots croisés, etc.)
- Livre de lecture
- Jeu individuel non électronique (le jeu ne doit pas être plus gros qu'une boîte de mouchoir)

TOUT LE MATÉRIEL DEVRA RESTER SUR LES LIEUX, ET CE, JUSQU'À LA FIN DU CAMP DE JOUR.

ORIENTATIONS

La Ville de Saguenay offre aux résidents de la municipalité* un camp de jour totalisant 7 semaines et permettant aux enfants de 5 à 10 ans de vivre des expériences de loisirs variées, et ce, dans un milieu récréatif, sécuritaire, enrichissant et inclusif.

**Le service est offert exclusivement aux résidents de la Ville de Saguenay.*

Semaine 1 : du 27 juin au 1^{er} juillet 2022

Semaine 2 : du 4 au 8 juillet 2022

Semaine 3 : du 11 au 15 juillet 2022

Semaine 4 : du 18 au 22 juillet 2022

Semaine 5 : du 25 au 29 juillet 2022

Semaine 6 : du 1^{er} au 5 août 2022

Semaine 7 : du 8 au 12 août 2022

IMPORTANT :

À noter que le camp de jour fait relâche le vendredi 1^{er} juillet.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le programme des camps de jour a pour objectifs :

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes, adaptées à chaque groupe d'âge, permettant aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant, sécuritaire et inclusif;
- Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes et envers leur environnement;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et d'être à la découverte de son milieu.

LES CAMPS DE JOUR de la Ville de Saguenay

- Une équipe dynamique, composée de plus de 70 étudiants;
- Des journées thématiques et des jeux spéciaux dans les domaines des arts, des sports, de la culture, des sciences; et, plus encore, et ce en respectant les consignes de la Santé publique (COVID-19);
- Un programme d'accompagnement permettant aux enfants en situation de handicap de profiter pleinement de leur été;
- Une accréditation au cadre de référence pour les camps de jour municipaux depuis 2013;
- Des moniteurs accrédités *DAFA* (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur);
- Une adhésion à *Tremplin Santé* qui mise sur le jeu et le plaisir pour encourager l'adoption de saines habitudes de vie, depuis 2015.



PAIPH

Plan d'action favorisant l'intégration
des personnes handicapées



Des actions inclusives pour une ville accessible

Plan d'action favorisant
l'intégration des personnes
handicapées (PAIPH)
disponible au :

handicap.saguenay.ca

Consultez le
Guide du programme
d'accompagnement
à l'adresse :

campsdejour.saguenay.ca

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Saguenay multiplie ses efforts afin de permettre l'intégration des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de son plan d'action (PAIPH), l'accompagnement dans les activités de loisirs y revêt une grande importance.

Un programme d'accompagnement pour les camps de jour est donc offert. Il s'adresse aux enfants âgés de 5 à 10 ans (âge au 30 septembre) participant aux camps de jour de la Ville de Saguenay qui vivent une situation de handicap et nécessitant la présence d'un accompagnateur pour permettre leur intégration (ex. : TDAH, trouble de l'opposition avec provocation, déficience physique ou intellectuelle, dysphasie, trouble du spectre de l'autisme, etc.).

L'objectif est de jumeler l'enfant avec un accompagnateur pour favoriser son intégration au sein de son groupe et ainsi lui permettre de profiter pleinement de son expérience aux camps de jour.

Pour avoir accès au programme, une **demande d'admissibilité doit être complétée avant le mercredi 6 avril 2022**. Le formulaire est disponible en ligne à campsdejour.saguenay.ca. Pour avoir de plus amples renseignements : 418 698-3200 poste 4284.

FORMATION DES MONITEURS

Dans un souci d'avoir des moniteurs qualifiés, la Ville de Saguenay offre la formation *DAFA* à tout son personnel des camps de jour afin que celui-ci ait tous les outils pour faire vivre un été des plus dynamiques à votre enfant!

Mais qu'est-ce que le DAFA?

- Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA), élaboré par les **organisations nationales** de loisirs;
- Une **formation unique** qui établit un standard collectif en formation à l'animation;
- Le *DAFA* comprend une **formation théorique de 33 heures** et un stage **pratique de 35 heures**.

RATIOS D'ANIMATION

Pour assurer un encadrement sécuritaire des enfants inscrits aux camps de jour, la Ville de Saguenay offre un ratio d'animation conforme aux balises du cadre de référence de l'Association des camps du Québec (ACQ).

Ratio (moniteur/jeunes) :

5-6 ans (1/10), 7-8 ans (1/12), 9-10 ans (1/15)



POLITIQUE D'INSCRIPTION

1. **Places limitées**, selon les groupes d'âge, les lieux et les besoins spécifiques;
2. **Vous devez avoir en main la Carte Accès Saguenay** pour chacun des membres de votre famille qui souhaite s'inscrire (assurez-vous qu'elle est active; la Carte Accès Saguenay a une durée de vie de deux ans);
3. La **fiche santé** de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est **obligatoire** pour finaliser l'inscription et doit être reçue avant le début du camp;
4. Vous devez payer les frais en totalité au moment même de votre inscription. **Le paiement confirme l'inscription;**
5. **Aucun changement de groupe** ne peut s'effectuer pendant la durée du camp de jour. Les groupes sont créés par un système informatique, de façon aléatoire, selon la date de naissance de l'enfant (âge au 30 septembre).

Les groupes sont créés, de façon aléatoire, par un système informatique, selon la date de naissance de l'enfant (âge au 30 septembre).



Aucune demande de jumelage particulier n'est possible.

Périodes d'activités et d'inscription

Semaines d'activités	Dates d'inscription	Mode d'inscription
Semaine 1 : du 27 juin au 1 ^{er} juillet	Les inscriptions se dérouleront du 26 avril au 6 mai 2022 inclusivement.	Inscription en ligne à campsdejour.saguenay.ca du mardi 26 avril à 10 h, au dimanche 6 mai à 17 h.
Semaine 2 : du 4 au 8 juillet		
Semaine 3 : du 11 au 15 juillet		
Semaine 4 : du 18 au 22 juillet		
Semaine 5 : du 25 au 29 juillet		
Semaine 6 : du 1 ^{er} au 5 août		
Semaine 7 : du 8 au 12 août		

Notez que les coûts d'inscription reviennent à 95 \$ par semaine.

« IMPORTANT »

La tarification est soumise à l'approbation du règlement VS-R-2014-54.

N.B. : À noter que le camp de jour fait relâche le vendredi 1^{er} juillet.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué à moins d'être dans l'une des situations suivantes :

- Maladie;
- Déménagement.



Si tel est le cas, **vous devez remplir le formulaire prévu à cette fin et fournir, obligatoirement, des preuves justificatives.**

De plus, des **frais de 15 %** sont exigibles.

REÇU D'INSCRIPTION POUR VOS RAPPORTS D'IMPÔTS

Vous devez utiliser le reçu qui vous a été remis lors de l'inscription.

Veillez noter qu'aucun « Relevé 24 » ne sera émis, car ce relevé est produit seulement si un service de garde a fait l'objet d'une rémunération, ce qui n'est pas le cas des camps de jour de la Ville de Saguenay.

RENCONTRE D'INFORMATION aux parents



Nous offrons la possibilité aux parents ainsi qu'aux enfants de rencontrer l'équipe de soutien (superviseurs/coordonnateurs) de leur camp de jour respectif **via la plate-forme Zoom**. C'est une belle occasion pour établir un premier contact, pour connaître le fonctionnement du camp ou encore pour poser des questions.

C'est un rendez-vous! Au plaisir de vous y rencontrer!

Arrondissement de Chicoutimi: Lundi 20 juin 2022 de 18 h à 20 h

Chicoutimi-Sud (Dominique-Racine) et Chicoutimi-Nord (Charles-Gravel)

Lien Zoom : <https://saguenay.zoom.us/j/86928261822> : ID de réunion : 869 2826 1822

Arrondissements de Jonquière: Mardi 21 juin 2022 de 18 h à 20 h

Jonquière (école Sainte-Bernadette)

Lien Zoom : <https://saguenay.zoom.us/j/87273691367> : ID de réunion : 872 7369 1367

Arrondissements de La Baie: Mercredi 22 juin 2022 de 18 h à 20 h

La Baie (école secondaire des Grandes-Marées)

Lien Zoom : <https://saguenay.zoom.us/j/88453927539> : ID de réunion : 884 5392 7539

CODE D'ÉTHIQUE du parent



Entant que parent d'un enfant fréquentant les camps de jour municipaux, il est très important de respecter les éléments suivants :

- Être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (animateurs, coordonnateurs, superviseurs, etc.);
- Rester calme et n'avoir aucun comportement violent envers autrui, en tout temps;
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications;
- Respecter le « Code de vie du camp de jour » et le « Guide parent-enfant »;
- Respecter les heures d'ouverture du camp de jour;
- Respecter les mesures sanitaires mises en place pour la COVID-19.

« TOLÉRANCE ZÉRO »

La violence va bien au-delà de l'agression physique

Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein des camps de jour de la Ville de Saguenay.

CODE DE VIE DES CAMPS DE JOUR

1. LE RESPECT

1.1 Le respect de soi

- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées aux camps de jour;
- Être à l'écoute de soi (connaître ses limites, ses peurs, ses craintes, etc.);
- Être capable de demander de l'aide auprès d'un adulte significatif.

1.2 Le respect des autres

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent les camps de jour (enfants, parents, moniteurs, superviseurs, coordonnateurs, conducteurs d'autobus, sauveteurs de piscine, etc.);
- Ne pas détruire, briser ou endommager les biens des autres jeunes;
- Établir une communication en utilisant un langage poli, respectueux et honnête;
- Tenir compte des consignes des moniteurs ou des coordonnateurs et agir en conséquence;
- Rester avec son groupe, en tout temps (activité, repas, collation);
- Aucune bataille ne sera tolérée.

1.3 Le respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel des camps de jour;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels;
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état;
- Placer sa boîte à lunch et son sac à dos dans son coin d'équipe, de façon ordonnée et propre.

1.4 Le respect dans l'autobus

- Il est obligatoire de rester assis et de respecter les consignes du conducteur dans l'autobus, et ce, en tout temps;
- Être respectueux envers le conducteur.

1.5 Autres

- Il est interdit aux jeunes d'apporter leurs jouets personnels (jeux électroniques, cartes, etc.), sauf si cela est permis dans le cadre d'une activité spéciale. Une communication sera alors transmise aux parents;
- Il est préférable et, fortement recommandé, que les chandails, serviettes de bain, boîtes à lunch et autres effets personnels soient identifiés au nom de l'enfant. Ils devront rester sur place aux camps autant que possible.

Notez que les employés des camps de jour sont dans l'obligation de respecter la Loi sur la protection de la jeunesse.

SPÉCIAL COVID-19

Tout manquement aux mesures sanitaires en vigueur sera considéré comme le non-respect du code de vie.

OBJETS PERDUS

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

- 1 -

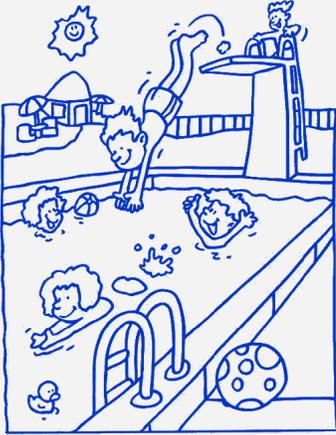
Si votre enfant a perdu un objet, vous pourrez vérifier si celui-ci a été retrouvé en contactant le superviseur du camp.

- 2 -

Les objets non réclamés à la dernière journée des camps (en août) seront conservés deux semaines, puis donnés à des organismes de bienfaisance.

CODE DE VIE DES CAMPS DE JOUR (suite)

2. RÈGLEMENTS DANS LES PISCINES*



- Pour les 5 et 6 ans, la veste de sauvetage est obligatoire, ainsi que pour tous les enfants ne sachant pas nager;
- Bonnet de bain obligatoire;
- Les objets gonflables, les lunettes de natation, les masques ainsi que les palmes sont interdits à la piscine. Par contre, les objets suivants sont permis :
 - V.F.I. (vêtement de flottaison individuel), flotteurs aux bras, ceinture de natation (type hippopotame), ballon dorsal ne sont pas autorisés et sont interdits. Donc, ces objets ne peuvent remplacer un V.F.I.;
- Si un enfant est malade (ex.: diarrhée) ou a une plaie ouverte, il lui est interdit de se baigner.

* Source : Guide gouvernemental *Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique*

Nous vous rappelons qu'aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée à l'intérieur du programme estival des camps de jour.

Situations particulières (gastro, poux)

Certaines situations particulières demandent d'agir le plus rapidement possible, comme lorsqu'il survient des **cas de gastroentérite ou de poux**.

Afin d'éviter la multiplication de la problématique, **nous demandons la collaboration de tous les parents** en effectuant les démarches appropriées.

Une communication sera faite pour aviser les parents et les renseigner à propos de la procédure mise en place et des actions à entreprendre.



MESURES DISCIPLINAIRES

Procédure d'avertissement en cas de manquement au code d'éthique

Afin d'assurer un suivi des comportements des enfants allant à l'encontre du code de vie des camps de jour, la Ville de Saguenay a mis sur pied une procédure d'avertissement. D'abord, cette procédure vise à informer les parents que leur jeune est visé par des mesures disciplinaires. Ensuite, elle permet à l'équipe de soutien de travailler activement avec le jeune, en collaboration avec ses parents, grâce à un système de communication et d'intervention, dans le but de faire cesser le comportement.



Bref, cette procédure d'avertissement sert à établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe. Les conséquences logiques seront déterminées par le superviseur et les coordonnateurs au cas par cas. La procédure se décrit comme suit :

Avertissement 1 — Avis verbal

- #1. Avertissement verbal à l'enfant de la part du superviseur;
- #2. Communication avec les parents.

Avertissement 2 — Contrat d'engagement

- #1. Rédaction d'un contrat d'engagement en collaboration avec le jeune;
- #2. Deuxième communication avec les parents.

Avertissement 3 — Avis écrit

- #1. Rédaction de l'avis écrit et entente avec l'enfant à propos des correctifs à apporter à son comportement;
- #2. Troisième échange avec les parents;
- #3. Envoi d'une lettre aux parents de l'enfant avec copie au gestionnaire de la Ville de Saguenay; la prochaine étape sera indiquée dans la lettre.

Avertissement 4 — Suspension ou retrait*

- #1. Retrait définitif ou suspension de l'enfant des camps de jour. Dans le cas d'une suspension, la durée sera déterminée selon la gravité du cas;
- #2. Une lettre sera envoyée aux parents de l'enfant par le gestionnaire de la Ville.

* Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.

ATTENTION

Prenez note que chaque situation devra être évaluée individuellement et selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension soit appliquée automatiquement.



Chaque année, il est important de mettre à jour la fiche santé de votre enfant et de nous informer de tout changement survenant au courant de l'été!

IMPORTANT



Par mesure de prévention pour éviter toute séquelle reliée aux allergies alimentaires et aux empoisonnements aux arachides et aux noix, **nous vous demandons d'éviter les barres tendres à base d'arachides et ses dérivés. Aussi, toute nourriture cuisinée à la maison dans le but d'être partagée aux camps ne sera pas acceptée.**

FICHE SANTÉ et autorisations

PROCÉDURE DE SORTIE des camps de jour et fiche santé

Pour assurer la sécurité des enfants lors de leur sortie des camps de jour, la Ville de Saguenay applique une procédure de vérification. **Ainsi, toute personne désirant quitter le site des camps de jour avec un participant doit, obligatoirement, en avoir l'autorisation.**

1. La fiche santé est obligatoire pour tout enfant inscrit aux camps de jour. **Assurez-vous d'inscrire** sur la fiche santé de l'enfant **le nom de toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant** (vous-même, parent, tuteur, oncle, grands-parents, etc.);
2. Lorsque le jeune quitte le service de garde ou le camp de jour :
 - **La personne autorisée doit inscrire ses initiales** à côté du nom de l'enfant afin de confirmer son départ (**À CONFIRMER**);
 - **Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur la fiche santé.** Dans le cas où votre enfant a cette permission, il devra signer lui-même la feuille de départ.

FICHE SANTÉ et renseignements médicaux

MÉDICAMENTS

Médicament en vente libre et médicament prescrit

Il est à noter qu'aucun médicament, tant en vente libre que prescrit, ne sera distribué ou administré par le personnel des camps de jour.

Médicament par inhalation

Dans le cas où l'enfant doit utiliser une pompe (ex. : Ventolin), le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son autoadministration.

AUTO-INJECTEUR

Il est important de fournir une photo de votre enfant dans le cas où celui-ci a une allergie grave présentant un risque de choc anaphylactique et de mettre son auto-injecteur dans son sac. Le parent doit aviser le moniteur de l'endroit où l'auto-injecteur est disposé et signer l'autorisation d'administration.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera **TRÈS IMPORTANT** d'inscrire cette information sur la fiche santé et de rencontrer le superviseur du camp afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.



DÉROULEMENT des camps de jour

SERVICE DE GARDE

- Heures d'ouverture : de **7 h 30 à 9 h** et de **16 h à 17 h**;
- Prendre note qu'il n'y a aucune animation structurée, mais le matériel que vous fournirez (liste de matériel p. 8) permettra de l'occuper;
- Afin de faciliter la gestion du service de garde, nous utiliserons cette année l'application Hop Hop. Pour ce faire, nous vous ferons parvenir, par courriel, les étapes à suivre pour l'utilisation de cette application.

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

L'équipe d'animation désire avoir une bonne communication avec les parents. **Nous privilégions la communication par courriel.** Des informations vous seront transmises ultérieurement par courriel.

SAC À DOS

- Prévoir un lunch froid chaque jour (les lunches chauds ne seront pas acceptés, car il sera impossible de les réchauffer). Idée : le contenant isolant « thermos » est une belle façon d'offrir un lunch chaud à votre enfant;

Les items suivants devront rester sur le site du camp autant que possible :

- Apporter sa crème solaire (les enfants sont responsables de son application);
- Prévoir le matériel nécessaire à la baignade, en tout temps (bonnet de bain, maillot, serviette ainsi que flotteurs);
- Prévoir un petit imperméable en cas de mauvais temps;
- Prévoir une gourde d'eau;
- Prévoir un couvre-chef (casquette).



JOURNÉE -TYPE AU CAMP DE JOUR

9 h à 9 h 30	Accueil du matin et prise des présences
9 h 30 à 10 h 15	Collation et application de la crème solaire
10 h 45 à 12 h	Animation
12 h	Dîner
12 h 30 à 13 h 45	Animation
13 h 45 à 14 h 15	Collation
14 h 15 à 15 h 45	Animation
15 h 45 à 16 h	Retour en classe des jeunes

COORDONNÉES ET TRANSPORT

Cette année, il y aura le retour de certaines activités nécessitant du transport. Une planification de celles-ci, des lieux et des horaires vous sera envoyée ultérieurement. Toutefois, les activités à proximité des lieux d'animation seront privilégiées.

Aucun transport entre la maison et le lieu des camps n'est offert, ni le matin, ni le soir.

Pour nous joindre

L'équipe des camps de jour de la Ville de Saguenay vous invite à communiquer avec elle **si la situation de santé du jeune inscrit au camp de jour change** et que vous pensez qu'elle aura un impact sur sa participation (ex. : blessure, plâtre, etc.), ou pour toute **question** ou besoin d'**information**.

Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

- **Téléphone** : 418 698-3200 poste 4284
- **Courriel** : campsdejour@ville.saguenay.qc.ca

campsdejour.saguenay.ca

EN CAS D'URGENCE (de 7h30 à 17h)

Simon Lapointe	Tél.: 418 698-3200, poste 4112. Cellulaire : 581 235-6580	Agent de projets
Marc St-Pierre	Cellulaire : 581 882-7954	Programme d'accompagnement

Nayeth Foglia, responsable des camps de jour
418 698-3200 poste 4277
Cellulaire : 418 718-0848